

FORMATION PROFESSIONNELLE



Nous sommes convoqués aujourd'hui pour une réunion qui fait suite à celle du 28 octobre 2021.

Ce groupe de travail dédié à la formation initiale et continue a un ordre du jour particulièrement dense. En effet, pas moins de 9 points sont soumis à la discussion :

- La réforme de la scolarité des techniciens-géomètres des finances publiques stagiaires ;
- L'évolution des contenus de la scolarité des inspecteurs stagiaires des spécialités ;
- Simplification des Évaluations de compétences ;
- Les aménagements envisagés dans les cycles de formation initiale des scolarités ;
- Réflexions pour une nouvelle offre de formation des contractuels ;
- Problématique du recrutement et de l'animation des professionnels associés ;
- Le parcours apprenant compétences numériques (PACNum) ;
- Le compte personnel de formation ;
- Le tutorat.

Nous l'avons déjà relevé le 21 octobre dernier, pour la CGT Finances Publiques, il est impossible de traiter sérieusement autant de sujets en une journée. D'ailleurs nous n'avons pas pu terminer d'examiner nombres de sujets que nous retrouvons à l'ordre du jour de ce groupe de travail.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous ne pourrons pas, une nouvelle fois traiter toutes les fiches aujourd'hui... Vous devez à minima revoir les ordres du jour, ou prévoir plusieurs séances... afin de nous permettre d'avoir de la visibilité !

Concernant la partie formation initiale de l'ordre du jour, l'ensemble des scolarités des lauréats des concours A et B a été revue en profondeur et seule celle des techniciens géomètres ne l'avait pas été. Ce sera chose faite pour la promo 2022. Cette volonté est purement dogmatique : la formation initiale coûte trop cher et peu importe l'investissement à long terme qui est fait en matière de formation initiale.

Le dénominateur commun de cette « réforme », une formation théorique amputée de plusieurs mois et un stage de mise en pratique dans les services qui devient probatoire et s'effectue sur le poste de première affectation, autant dire que les stagiaires sont mis au boulot dès leur arrivée dans les services.

Alors que les métiers de la DGFIP sont de plus en plus complexes, que les sous-effectifs chroniques imposent depuis de nombreuses années une polyvalence sans faille de la part des collègues, les formations doivent être « ingurgitées » au pas de charge et appliquées dès l'arrivée dans les directions d'affectation ! Le volume de connaissances à acquérir à l'ENFiP ne diminue pas, bien au contraire. Par contre les temps d'assimilation et de reformulation sont inexistantes.

Les stagiaires en sont rendus à réviser leurs cours le soir et le week-end. Les lauréats des concours ne sont pas des étudiants en milieu scolaire, ils ont un-e conjoint-e, des enfants, une vie de famille ! Il est temps que la direction générale en prenne conscience !

D'ailleurs, la scolarité dite « renouvelée » des inspecteurs stagiaires a été mise en place en 2018 et trois scolarités plus tard, vous faites le constat que cela ne fonctionne pas : les enseignements dispensés sont trop généralistes ; ils induisent des difficultés en termes de positionnement, de pilotage, de capacité à s'approprier l'applicatif et à exercer les métiers...

GT du 10 mars 2022

À cette liste il convient d'ajouter une certaine inadéquation entre les matières enseignées et les réformes liées au NRP. Au final vous nous proposez une sorte de bricolage pour atténuer les effets d'une scolarité initiale théorique amputée de 3 mois !

Vous nous répondez que la crise sanitaire à eu un effet négatif sur les deux dernières scolarités, que le distanciel n'a pas permis de mettre les stagiaires en situation. Pourtant, à la lecture des fiches, vous souhaitez introduire une relative alternance de formation présentielle et distancielle dès la rentrée 2022 au motif que les volumes de recrutement ne permettront pas d'accueillir l'ensemble des stagiaires A et B en présentiel.

Les retours d'expériences des 2 dernières années mettent en exergue le rôle majeur d'une scolarité en présentielle. Même en faisant l'impasse sur les innombrables problèmes de connexion et d'ordre technique les stagiaires ont eu beaucoup de difficultés à assimiler, maîtriser un enseignement décontextualisé. Les remontées font état de l'absolue nécessité d'une interaction stagiaires/stagiaires et apprenants/sachants pour assimiler les connaissances.

Vous l'aurez compris, la CGT Finances Publiques est opposée à une formation initiale en distanciel tout comme Les chargés d'enseignement qui se sont mobilisés à travers la grève et la signature d'une pétition.

Ils revendiquent notamment, un fonctionnement moins autoritaire, des décisions prises de manière concertée, une remise à plat du contenu des formations, une adaptation du déroulé des scolarités et un recrutement à la hauteur des enjeux en termes de formation (ce qui ne semble pas être le cas cette année encore).

Vous inscrivez également à l'ordre du jour l'offre de formation des contractuels recrutés en vertu de la loi de transformation de la fonction publique dont nous demandons l'abrogation.

Les agents contractuels sont avant tout victimes d'un choix fait par le gouvernement de recruter des agents pour une durée déterminée sans aucun espoir d'être titularisés dans la fonction publique, avec un salaire largement inférieur à celui des titulaires, sans aucune perspective de promotion interne, l'interdiction d'accéder à l'action sociale ministérielle. La liste des discriminations à leur égard est longue...

La CGT Finances Publiques exige la titularisation immédiate des agents sous contrat, l'arrêt de ce type de recrutement et l'appel de l'intégralité des listes complémentaires !

La formation initiale qui leur est actuellement dispensée relève de l'indigence, 2,5 jours en tout et pour tout pour appréhender l'environnement numérique et bureautique, la rédaction administrative, l'accueil des usagers et la déontologie.

Pour la CGT Finances Publiques, pas de dualité, les agents contractuels sont amenés à effectuer les mêmes missions que les titulaires, ils doivent suivre les mêmes formations. Il en va de leurs conditions de travail et de la qualité du service public.

Concernant le vécu des stagiaires, le positionnement du SPP en cours d'année a des conséquences sur les chargés de famille amenés à déménager en cours d'année perturbant l'équilibre familial. Nous attendons des réponses sur ce sujet et en particulier sur le traitement des demandes de dérogations.

Autre sujet, où en est-on de la prise en charge des frais de déménagement pour les stagiaires amenés à déménager au cours de l'année, depuis maintenant plus de 3 ans nous intervenons sur cette question et toujours aucune réponse de votre part.

Enfin, nous étions mobilisés, ce mardi 8 mars 2022 pour la journée internationale des droits des Femmes.

Le sujet de l'égalité Femmes-Hommes est prégnant en matière de formation initiale.

La CGT Finances Publiques exige de la direction générale, qu'elle attache la plus haute importance sur les questions de parentalité, de congé maternité et désormais s'empare des droits au congé paternité pendant la scolarité : anticiper les interruptions de scolarité liées à un congé maternité ou paternité pour permettre aux collègues de valider leur scolarité, accéder aux demandes de dérogation de Formation Pratique probatoire pour permettre aux mères de famille de s'organiser, réservations de place de crèches pour les plus petits...il reste beaucoup de travail à faire.